

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LUNDI, 18 MARS 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Eusèbe, M.R.C. de Témiscouata, tenue dans la salle du bureau municipal, le lundi 18 mars 2019 à 21 h 30. Sont présent(e)s les conseiller(ère)s suivant(e)s : Gilles Pellerin, Claudy Ouellet, Alain Dubé, Rachel Dubé et Claude Deschamps sous la présidence du maire monsieur Gaston Chouinard. Chantal Bouchard, directrice générale, assiste aussi à cette réunion.

Ladite séance spéciale a été convoquée par Gaston Chouinard, maire, suite à une rencontre avec les propriétaires de l'entreprise Sirop de l'Est, le 18 mars 2019. Ladite séance spéciale a pour but de discuter de la sécurité incendie concernant l'usine.

CONSTAT DE LA VACANCE

La directrice générale avise le conseil de la décision rendue le 13 mars 2019 par la Commission municipale du Québec qui « constate que le mandat de monsieur Steve St-Pierre, membre du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Eusèbe a pris fin à la clôture de la séance du conseil du 14 janvier 2019. »

Suite à cette décision, je vous avise qu'il y a vacance au siège no 3 et qu'il faudra, selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, combler cette vacance par une élection partielle qui devra se tenir au plus tard parmi les dimanches compris dans les quatre mois qui suivent cet avis. La date sera connue ultérieurement.

RÉSOLUTION 55 - 2019

**RENONCIATION À L'AVIS
DE CONVOCATION ÉCRIT**

ATTENDU que tous les élus sont présents et qu'ils renoncent à l'avis de convocation écrit;

Il est proposé par : Gilles Pellerin
Appuyé de : Claudy Ouellet
Et résolu,

Que tous les membres du conseil municipal de Saint-Eusèbe renoncent à l'avis de convocation écrit pour traiter des sujets suivants : protection incendie Sirop de l'Est, réservoir d'eau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 56 - 2019

**PROTECTION INCENDIE SIROP DE L'EST
RÉSERVOIR D'EAU MUNICIPAL**

ATTENDU que la compagnie Sirop de l'Est désire s'agrandir;

ATTENDU que les assureurs exigent la mise en place d'un système de gicleurs dont l'eau doit être fournie par des infrastructures municipales;

ATTENDU que Sirop de l'Est est une entreprise familiale très florissante, que c'est un employeur important pour notre économie locale, qui fait de la première et deuxième transformation;

ATTENDU que les assureurs exigent un réservoir de béton armé d'une capacité de 180 000 gallons US avec des pompes afin de soutenir le débit d'incendie exigé par la compagnie d'assurance soit 1 500 gallons d'eau par minute pour une durée de 2 heures.

En conséquence,

Il est proposé par : Claude Deschamps

Appuyé par : Rachel Dubé

Et résolu,

Que la municipalité s'engage à fournir de l'eau selon les conditions et exigences des assureurs pour que la compagnie Sirop de l'Est puisse se gicler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 57 - 2019

ENGAGEMENT D'ACTUEL CONSEIL

Il est proposé par : Alain Dubé

Appuyé par : Claudy Ouellet

Et résolu,

Que le Conseil municipal de Saint-Eusèbe engage la firme Actuel Conseil pour travailler sur le dossier concernant le réservoir de protection incendie si la compagnie Sirop de l'Est décide de construire son nouvel entrepôt à Saint-Eusèbe et qu'elle doit se gicler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 57 - 2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Gilles Pellerin

Appuyé de : Rachel Dubé

Et unanimement résolu,

Que la présente séance extraordinaire soit levée à 22 heures.

ADOPTÉE

Gaston Chouinard, maire

Chantal Bouchard, directrice générale